



SECURITE DES TRAVAUX EN HAUTEUR

PUBLIC

- Agent de service, artisan

PRE REQUIS

- Niveau V
- Aptitude médicale

OBJECTIFS

Permettre aux stagiaires de :

- Connaître la réglementation et les normes concernant les équipements de protection individuels et collectifs pour les travaux en hauteur
- Etre en mesure d'assurer leur sécurité individuelle lors de travaux en hauteur

CONTENU

- Réglementation des travaux en hauteur, derniers décrets pour travaux sur échelles
- Les différents travaux en hauteur
- Mesures de sécurité à prendre
- Échelles fixes et portables
- Les équipements de protection collectifs (EPC) et individuels (EPI)
- Ponts roulants
- Échafaudages, garde-corps
- Plateformes de travail et trappes
- PEMP
- Point d'ancrage, ligne de vie
- Harnais de sécurité, longues
- Signalisation, balisage, protection

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés et cours théoriques, présentation Powerpoint
- Etudes de cas
- Possibilité de travaux pratiques sur site avec EPC si les stagiaires disposent d'EPI
- QCM (x3)
- A la fin du stage, une documentation technique est remise aux participants

DUREE

- 2 à 3 jours / 14 à 21 heures

VALIDATION

- Délivrance d'une attestation de stage
- Soumission d'un questionnaire confidentiel d'évaluation